REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

)E C R E T N° 323 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;

VU le décret n° 147/PR du 16 Mai 1967, portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 9 Septembre 1967, Me Bertin BORNA, Ministre des Finances, des Affaires et Economiques et du Plan, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information, de la Jeunesse et des Sports, pendant l'absence de Mr. Rónó DOSSA.

Article 2.- Pour compter du 10 Septembre 1967, Me Bertin BORNA, Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, est chargé de l'Intérim du Ministre des Transports, Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr. Dominique APLOGAN.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 10 Septembre 1967

par le Président de la République,

Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan,

Bertin BORNA

Pour le Président de la République absent, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, chargé de l'intérim,

Grégoire GBENOU

Ampliations :

PR 4 - MFAEP-MTPT-MIJS 6 - CS 6 - Ministères 9 - SGG 4 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 - DGAJL 2 - JORD 1.-